

Compte rendu de la réunion du 10 janvier 2011

Présents : Christian Boucher, Vladimir Demaretz, René Gerlet, Serge Guilbert, Yves Guilbert, Jean Lassandre, Dominique Lebrun, Jean-Claude Piat, Yves Tastet.

Absents excusés ; Gérard Arthus, Christian Gunther.

1°) Saison d'automne 2010.

Près de 15000 présentations, la participation des britanniques est la plus importante dans les concours de gibier naturel (58%) alors qu'elle n'est que 32% pour les continentaux ; dans les concours GT la participation s'inverse avec 68% pour les continentaux et 42% pour les britanniques. Le taux de réussite en continentaux comme en britanniques est de l'ordre de 30% en gibier tiré et de 10% sur le gibier naturel.

Le bilan est donc satisfaisant dans l'ensemble mais les responsables des canines ne demandent toujours pas au membre de la CU présent de valider le jury. A Escource et Herm le Président de la CUNCA a analysé certaines situations afin d'obtenir le maximum d'homogénéité dans les jugements.

Le Championnat du Monde organisé en Slovaquie ne laissera pas un souvenir inoubliable. Seul Vuitton du Mas d'Eyraud y a obtenu une RCACIT. Pour les prochaines épreuves, la Commission souhaite que tous les participants arborent une tenue unique. Une participation aux frais occasionnés a été allouée à chaque propriétaire.

L'Open de France fut parfaitement organisé par Jean-Guy Ducom et il a vu le triomphe de la famille Maudet.

Serge Guilbert fait à la Commission un C.R. de la Finale du concours St Hubert qui s'est parfaitement déroulée dans le domaine des chasses Présidentielles de Rambouillet.

Réclamation de Monsieur Bruno Hytier lors du field de Beaumont le Roger. Au vu des différents témoignages la commission examine les faits et décide que la réclamation était parfaitement recevable. L'attitude de M. Garrido a manqué de réalisme dans la conduite du concours. Le juge examinateur aurait du rectifier le jugement du candidat ; la CUNCA regrette qu'il ne l'ait pas fait. Le chèque de caution sera restitué à M. Hytier. Le secrétaire fera un courrier à l'organisateur du concours afin de restituer cette caution. Le résultat final de l'examen de M. Garrido est négatif, en conséquence aucune sanction ne peut lui être appliquée.

Incident Escource : une altercation verbale publique a eu lieu entre Monsieur Jean-François Maillet, juge SCC, et Monsieur Jean-François Maïques, conducteur. Monsieur Maïques a présenté ses excuses par l'intermédiaire d'un courrier affiché à la salle de Herm lors de l'Open. Les excuses publiques demandées n'ont pu se faire, Monsieur Maïques étant rentré chez lui. Monsieur Maillet a accepté ses excuses, l'incident est donc réglé. Néanmoins la commission attire l'attention de tous les intervenants pour que les épreuves se déroulent dans le respect des uns envers les autres, tout le monde y gagnera. Un courrier sera fait à M. Maïques pour lui rappeler que la commission ne tolérera plus aucun dérapage.

La commission s'étonne du nombre excessif de chiens par concours dans certains fields sur bécasses. Lors de l'établissement du prochain règlement, la commission déterminera un nombre maximal de chiens, plus en adéquation avec ces épreuves.

2°) Résultats de nomination des juges qualifiés quête de chasse et Grande Quête.

Trois stagiaires ont été examinés au cours de l'automne en vue de leur qualification. Cinq contrôles ont été effectués par chacun dont deux ou trois dans les betteraves.

Ont obtenu :

Monsieur Bernard Garrido et Monsieur Daniel Saussier : 2 aptes et 3 inaptes. La commission a proposé à la Commission des juges de mettre fin à leurs cursus de juge de field-trial. Proposition validée.

Monsieur Yves Joncour : 5 aptes. La commission a proposé à la Commission des juges de le nommer juge qualifié de field-trial quête de chasse pour les continentaux et les britanniques. Proposition validée.

3°) Résultats des examens des élèves juges.

Suite au courrier de Christian Boucher qui a vérifié leurs dossiers, Messieurs Gasiot, Meunier, Viel et Rojat ont présenté un dossier complet et ont ainsi passé l'examen à la SCC le 10 janvier à 9h . M. Drain n'a pu se libérer.

Est autorisé à poursuivre son cursus : M. Meunier

Pourront repasser l'examen : Messieurs Gasiot, Viel et Rojat sous réserve de respecter les conditions d'âge.

4°) Etablissement du calendrier printemps 2011 qu'il a élaboré à partir des demandes reçues.

Christian Boucher présente le projet de calendrier.

La commission décide que le concours du Bouleau créé en 1891 et qui jouit d'une renommée internationale sera ouvert aux quatre races britanniques.

Christian Boucher enverra ce projet aux organisateurs pour vérification avant la publication sur le site de la CUNCA.

Le Président remercie Christian Boucher pour cet important travail.

5°) Examens au printemps 2010

Examen de qualification GQ : messieurs Dominique Lebrun à Pontfaverger si possible et Jean-François Baterosse s'il est en France ce printemps.

Examen de stagiaire QC : monsieur Olivier Massiéra

Messieurs Christian Doisé et Michel Langlais sont autorisés à faire des assessorats en G.Q.

6°) Formation des élèves juges.

Actuellement un candidat juge, parfois totalement inconnu, passe l'examen à la CU, puis l'examen à la SCC pour la formation des juges, fait trois ou quatre assessorats, le plus souvent avec des gens de connaissance, demande à passer son examen de stagiaire et un an après sa demande, on le retrouve avec la trompette à diriger un concours. Parfois cela se passe bien mais quelquefois cela se passe mal.

Dorénavant avant l'examen, un candidat, qui remplit les conditions définies dans le règlement des juges, se choisira un tuteur (juge formateur) avec lequel il définira un calendrier pour faire 10 assessorats en printemps et 10 assessorats en gibier tiré avec des juges formateurs. Les assessorats effectués sur du gibier spécifique (bécasse, bécassine, gibier de montagne) ne seront considérés que comme un plus à la formation. Visés par un formateur ces assessorats seront comptabilisés dans un carnet semblable à celui actuellement utilisé pour la formation des juges d'expo.

Après la réussite aux examens de la CU et de la SCC, il fera cinq assessorats au printemps et cinq en gibier tiré avec des juges formateurs avant d'être autorisé à passer l'examen de juge stagiaire.

7°) Organisation Open de France printemps 2011

L'Open de France sera organisé par la SCIF les 27 et 28 mars, le r-v est fixé à la salle des fêtes de Fontaine Fourches.

La commission définit en séance le jury invité.

8°) Organisation Open de France Automne 2011

Une seule proposition : la SC de l'Eure le vendredi 30/09 et le samedi 1/10. La proposition est retenue .

9°) Organisation de la Finale de chasse pratique 2011.

René Gerlet fait à la commission un C.R. de l'édition 2010 qui s'est déroulée à Noyen sur Sarthe dans de bonnes conditions, avec des terrains d'une grande variété, très adaptés à ce type d'épreuve. Le plan d'eau était superbe. Seul bémol, une participation restreinte qui a engendré un déficit conséquent.

Une analyse rapide de cette épreuve montre qu'elle rencontre un certain succès quand elle est organisée dans le Nord-Est avec une participation entre 20 et 30 chiens.

Pour 2011, René Gerlet prendra des contacts avec la S.C. de l'Eure pour étudier la faisabilité d'une organisation conjointe avec l'Open de France d'automne. En cas d'impossibilité, Alexandre Martel pourrait l'organiser dans la région Nord-Est.

10°) Organisation Championnat du Monde Automne 2011.

Jean Carpentey a largement commencé les préparatifs avec la réservation :

- des terrains
- du plan d'eau
- des hôtels, des salles de réunion et de banquet.

Lors du dernier comité de la SCC Jean Lassandre a été désigné représentant de la France au Comité organisateur des Championnats du Monde. Il est mis à la disposition de Jean Carpentey pour l'aider dans sa tâche. La commission a formé une équipe composée de Christian Boucher, Jean-François Maillet, Yves Tastet et Yves Guilbert pour représenter la SCC lors de cette compétition, cette commission pourrait éventuellement être élargie si le besoin s'en faisait sentir.

11°) Utilisation du « Beeper » à la bécasse

Après un large débat où chacun a exprimé sa position, la commission décide l'interdiction du « Beeper » dans les field-trials. Cette prise de position clarifie celle de la réunion de CU du 11 Janvier 2006 où « l'utilisation du Beeper n'était pas souhaitée ».

La commission déplore les prises de position d'organisateur qui ont autorisé le port du Beeper dans certaines de leurs épreuves et qui se sont mis ainsi en infraction avec le règlement des fields.

Par ailleurs le Master Bécasses des Setters anglais, épreuve courue sur invitation, réservée aux chiens classés à la « Clochette » et observés pendant une heure, peut être considérée comme une épreuve de sélection interne mais ne peut se concevoir comme une épreuve à CACT. Les règlements ne sont pas respectés, ce n'est pas un concours ouvert. Idem pour le circuit « Clochette » qui impose qu'un présentateur ne puisse présenter que 4 chiens.

La commission propose donc au comité de la SCC de rappeler au CSA qu'il doit respecter les règlements et demande que les classements attribués lors du « Master Bécasse » ne soient pas homologués par la SCC.

12°) Désignation d'un membre de la CUNCA pour l'organisation des manifestations étrangères.

Yves Tastet et Vladimir Demarets seront les représentants de la CUNCA lors des manifestations internationales.

Point N°13 Désignation du lieu et du sélectionneur pour la Coupe d'Europe GQ de printemps

La Coupe d'Europe GQ de printemps aura lieu à Nis (Serbie)

Sélectionneur : Bruno Maury

La Coupe d'Europe des continentaux aura lieu en Hollande.

La sélection se fera à Pontfaverger par Serge Guilbert et Jean-François Baude.

Point N°14 Courriers adressés à la Commission.

- Inter-Club St Pever : Robert Chevallier. Le Président lui a répondu que, dans un I-C, l'attribution des récompenses ne dépendait pas de la représentativité des chiens.
- La Société Canine Corse demande l'octroi d'un 2^{ème} CACIT. Compte tenu de la position géographique particulière la Commission émet un avis favorable à l'obtention du 2^{ème} CACIT en Corse.
- Courrier de MM. Dubroca, Berniolles et Guiet concernant les propos tenus sur l'estrade par le Président de la CU. Lors de cette intervention, le Président de la CU a précisé un certain nombre de situations afin de permettre une harmonisation des jugements. Il a ajouté que les juges qui ne respecteraient pas ces dispositions verraient leurs invitations aux Open SCC repoussées « aux calendes grecques ». Aucun nom, ni de juges ni de lieux, n'ayant été cité, le courrier reçu de ces trois juges ne peut pas avoir d'autre objet que d'expliquer une situation qui a eu lieu au barrage de Sorges.

Point N°15 Questions diverses.

1°) Le nombre de chiens engagés dans les épreuves de printemps étant toujours conséquent, Dominique Lebrun, au vu du printemps 2011, proposera à la commission d'envisager que la participation aux épreuves de printemps soit subordonnée à l'obtention d'un classement en club.

2°) A l'occasion de la révision du règlement des fields, la Commission, en concertation avec les clubs des races continentales, veut mieux définir la réglementation des I-C pour tenir compte de l'importance du cheptel de ces races et préciser le nombre autorisé par race.

3°) Pour ses consommables, la Commission propose que Joël Chauvet, webmaster de la CUNCA, se voie attribuer une participation de 500€

Personne de souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 17h. La prochaine réunion est prévue le lundi 9 mai.